

Il y a environ 11 millions de détenus à travers le monde, soit 20 % de plus qu'il y a 15 ans. Dans les pays du Sud, en particulier, la situation carcérale est catastrophique et les prisons craquent sous le poids de la surpopulation, de la violence, de la drogue et de la désorganisation des systèmes judiciaires. Avec, çà et là, quelques alternatives originales, entre soutien aux détenus, méditation et assistance juridique.

Prisons inhumaines

Q quatre murs pour seul horizon, le bruit, la promiscuité, la violence, les carences sociales et sanitaires sont le lot quotidien pour 10,35 millions de personnes à travers le monde. Si l'on ajoute les détenus placés en garde à vue dans des commissariats, la population carcérale mondiale grimpe à 11 millions, un chiffre en croissance de 20 % depuis l'an 2000.

D'après le World Prison Brief, qui compile les données mondiales, les prisons n'ont jamais été aussi remplies. « C'est essentiellement le résultat de l'augmentation des détentions préventives et de la répression plus grande des faits liés aux stupéfiants », constate Eliane Martinez, coordinatrice du réseau international de Prison Insider, une association lyonnaise qui défend la dignité des détenus.

En Asie, le durcissement des législations a fait bondir d'un tiers la population carcérale. « La loi indonésienne a créé 433 nouvelles infractions pénales, liées pour la plupart au trafic de drogue, poursuit la chercheuse. Résultat, entre 2010 et 2016, le nombre de détenus a presque doublé. » La Thaïlande, paradis du tourisme de masse, se révèle également être un enfer carcéral avec un taux d'enfermement record de 4 prisonniers pour 1 000 habitants. Ici, la répression des drogues s'ajoute au tour de vis judiciaire consécutif au coup d'Etat militaire de 2014.

En Amérique latine, le nombre de personnes emprisonnées a doublé depuis le début du siècle. « C'est le résultat de la guerre déclarée à la délinquance, observe Eliane Martinez. En Colombie, la possession d'un kilo de marijuana peut conduire en prison pour cinq ans. »

La chercheuse s'inquiète également de la féminisation de la population carcérale. « Au Brésil, les femmes en prison sont cinq fois plus nombreuses. Bien souvent, ce sont des mères célibataires en recherche d'un revenu qui avaient monté un petit trafic de drogue ou accepté un rôle de "mules", de convoyeuses de drogue. »

Les femmes sont de plus en plus fréquemment enfermées en dépit des règles des Nations unies (dites règles de Bangkok) concernant le traitement des détenues de mars 2011, qui recommandent expressément de les laisser en liberté. « Confrontées au manque d'hygiène et exposées à la violence, elles sont particulièrement fragilisées par la vie carcérale, dénonce Eliane Martinez. Par ailleurs, leurs enfants souffrent de l'absence de leur mère. L'enfermement de ces femmes est lourd de conséquences pour tout l'entourage. »

Par ailleurs, trois détenus sur dix dans le monde attendent derrière les barreaux qu'un juge les fixe sur leur sort. La détention préventive, qui devrait être exceptionnelle, reste une pratique courante, surtout en Afrique. « Les magistrats refusent de recourir à la liberté provisoire, témoigne Mathilde Schieffert, une avocate française qui pilote un projet d'accès au droit en Guinée. Ils estiment que le contrôle judiciaire n'est pas possible dans un pays où la plupart des gens ne disposent pas d'adresse. Ils craignent que le prévenu disparaisse dans la nature sans se présenter à son procès. »

En République démocratique du Congo, la préventive atteint le taux absurde de 82 % des détentions. « Les gens sont jetés en prison pour de petits délits et sont ensuite tout simplement oubliés », s'indigne Bruno Langhendries, chargé de mission à l'organisation Avocats sans frontières. Dans la prison de Makala à Kinshasa, le juriste belge a fait libérer un homme qui était détenu depuis neuf ans pour de simples faits de... vagabondage. « On trouve derrière les barreaux des personnes qui ont un jour été arrêtées, pour une raison ou une autre, et qui n'ont pas pu réunir l'argent de la caution réclamée pour les mettre en liberté provisoire. Ces personnes attendent donc derrière les barreaux un procès qui ne viendra probablement pas, car au Congo, seuls les crimes majeurs sont entendus par les tribunaux. »

Chaos judiciaire et mesures arbitraires

Si, comme le rappelait l'écrivain Albert Camus, « une société se juge à l'état de ses prisons », l'univers carcéral est le triste reflet des infortunes qui traversent les pays du Sud.

En République démocratique du Congo, minée par la pauvreté, les plus pauvres sont purement et simplement jetés derrière les barreaux.

En Haïti, pays des Caraïbes régulièrement frappé par les catastrophes climatiques, le système judiciaire est chaotique. « On compte 4 à 5 000 détenus pour 700 places, c'est tout simplement inhumain, rapporte Philippe Mary, directeur du Centre de recherches criminologiques à l'ULB et membre du Comité européen de prévention de la torture. Or, 80 % des détenus sont incarcérés sans que personne ne sache pourquoi, car leurs dossiers ont été balayés par un ouragan ou un raz-de-marée. Un collègue en poste sur place expliquait non sans ironie que la seule soupape qui fonctionne encore pour désengorger les prisons, ce sont les évasions très courantes en Haïti. »

Au Venezuela, société ultraviolente malgré les politiques sociales



Prison pour femmes à Pétionville, dans la banlieue de Port-au-Prince, en Haïti. La majorité des détenues attendront plusieurs années avant de voir un juge.

du gouvernement, 30 000 personnes purgent leur peine dans des cellules de commissariat, faute de place dans les pénitenciers. « Il n'y a pas d'équipement adapté, pas de sanitaire, pas de parloir, détaille Eliane Martinez. Ces conditions d'enfermement qui dépassent l'entendement génèrent de très fortes tensions. Cet été, une émeute dans un commissariat du sud du pays s'est soldée par le massacre de 37 prisonniers. »

Au Mexique, au Honduras ou au Guatemala, les prisons reflètent de manière exacerbée la violence des mafias qui rongent ces pays. La plupart des établissements sont surveillés, non par des agents pénitenciers, mais par des gangs armés qui maintiennent une discipline de fer, supervisent le trafic de drogues et prélèvent une taxe auprès des détenus.

Le modèle « supermax »

Aux Philippines, en Asie, la violence à l'intérieur des prisons n'est, à l'inverse, que le pâle reflet de la brutalité des méthodes policières à l'extérieur. « Le président populiste Rodrigo Duterte ne se limite pas à remplir les prisons, s'insurge Rachel Chhoa-Howard, analyste pour Amnesty International. Il a également banalisé l'usage de la torture dans les commissariats et encouragé les exécutions extrajudiciaires. » Dans un rapport publié au début de l'année, Amnesty International estimait que 7 000 personnes avaient été tuées dans

le cadre de la lutte contre le trafic de drogue, dont 2 500 furent exécutés directement par des policiers. Les États-Unis, pays riche, développé, et particulièrement répressif, qui concentre 20 % de la population carcérale planétaire, ont choisi de placer leurs détenus dangereux à l'isolement complet. Un prétendu modèle pour le futur. Dans les prisons *supermax*, pour « *super maximum security* », les détenus, qui font l'objet d'une surveillance continue de la part des gardiens, ne quittent leur cellule que pour de courtes promenades dans une cour déserte. « L'isolement est la facette la plus dramatique de l'enfermement, témoigne Jan De Cock, travailleur social belge qui a séjourné, volontairement, dans 199 prisons différentes à travers le monde. Nous sommes des animaux sociaux, la solitude provoque de terribles souffrances. »

L'Arabie Saoudite et plusieurs pays d'Amérique latine, Brésil, Chili, Colombie, Honduras et Uruguay, se sont dotés de tels établissements. « Le modèle *supermax* est en train de se généraliser au monde entier, s'inquiète Eliane Martinez. C'est une tendance très lourde, portée par un certain populisme pénal qui veut séduire l'électeur par des méthodes musclées. Or ce régime de détention est très coûteux et il est considéré comme un traitement inhumain par le Comité contre la torture de l'ONU. » Le Brésil est le seul pays à avoir limité la durée de détention dans ces établissements du futur à 180 jours. — **Jean-François Pollet**